

MONOCLE FUND SICAV

Société d'investissement à capital variable à compartiments multiples de droit luxembourgeois

R.C.S. Luxembourg B189329

Rapport semestriel non révisé au 30.06.2022

| | |
|-----------------------------------|----------|
| Gestion et administration | 3 |
| États financiers combinés | 4 |
| Notes | 6 |
| Rapport par compartiment | |
| MONOCLE FUND SICAV - Monocle Fund | 9 |

Siège social

MONOCLE FUND SICAV
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B189329

Conseil d'administration

Charles Monot,
Président, Monocle Asset Management
France

Jean-Bernard Quillon,
Gérant, Agama Advisors
Grand-Duché de Luxembourg

Sandrine Dubois
Directeur indépendant
Grand-Duché de Luxembourg

Société de gestion

MONOCLE ASSET MANAGEMENT
15, rue Monsigny
75002 Paris, France

Banque dépositaire

Credit Suisse (Luxembourg) S.A.
5, rue Jean Monnet
L-2180 Grand-Duché de Luxembourg

**Agent domiciliataire, agent administratif,
agent de transfert et teneur de registre**

Credit Suisse Fund Services (Luxembourg) S.A.
5, rue Jean Monnet
L-2180 Grand-Duché de Luxembourg

Réviseur d'Entreprises Agréé

Grant Thornton Audit & Assurance, S.A.
13, rue de Bitbourg
L-1273 Grand-Duché de Luxembourg

Informations supplémentaires pour les investisseurs qualifiés en Suisse

Représentant en Suisse:
Le représentant en Suisse est Carnegie Fund Services S.A., 11, rue du Général-Dufour, 1204 Genève, Suisse.

Agent payeur en Suisse:
L'agent payeur en Suisse est Banque Cantonale de Genève, 17, quai de l'Île, 1204 Genève, Suisse.

Aucune souscription ne pourra être reçue sur la base des rapports financiers. Les souscriptions ne sont reçues que sur la base du prospectus d'émission courant accompagné du dernier rapport annuel et du plus récent rapport semestriel.

Les prix d'émission et de rachat sont rendus publics à Luxembourg au siège de la Société.

Les investisseurs peuvent obtenir gratuitement le prospectus, le prospectus simplifié, les derniers rapports annuels et semestriels (et les changements intervenus dans la composition du portefeuille-titres pour la période relative au rapport) ainsi que des copies des statuts au siège de la Société et à celui des représentants locaux dans les pays où la SICAV est enregistrée.

État des actifs nets (en EUR)**30.06.2022****Actif**

| | |
|---|-----------------------|
| Portefeuille-titres à la valeur de marché | 115.918.117,47 |
| Avoirs en banque | 5.711.310,30 |
| Intérêts à recevoir | 769.985,31 |
| Charges constatées d'avance | 11.769,31 |
| Plus-value nette non-réalisée sur contrats à terme financiers | 876.050,67 |
| | 123.287.233,06 |

Passif

| | |
|-------------------------------|-------------------|
| Provisions pour frais à payer | 153.068,49 |
| | 153.068,49 |

Actifs nets **123.134.164,57**

État des opérations / Variations des actifs nets (en EUR)

Pour la période du
01.01.2022 au 30.06.2022

| | |
|---|-----------------------|
| Actifs nets au début de la période | 111.648.053,24 |
| Revenus | |
| Intérêts sur portefeuille-titres (nets) | 558.377,68 |
| Dividendes (nets) | 383.384,71 |
| Intérêts bancaires | 3.979,12 |
| Autres revenus | 8.383,02 |
| | 954.124,53 |
| Frais | |
| Commission de gestion | 573.683,58 |
| Commission de performance | 9,92 |
| Commission de banque dépositaire et droits de garde | 23.718,78 |
| Frais d'administration | 36.732,12 |
| Intérêts et commissions bancaires | 18.989,65 |
| Frais de révision, de contrôle, d'avocats, du représentant et autres | 58.057,69 |
| Taxe d'abonnement | 29.782,02 |
| | 740.973,76 |
| Revenus (pertes) net(te)s | 213.150,77 |
| Bénéfice (perte) net(te) réalisé(e) | |
| Bénéfice (perte) net(te) réalisé(e) sur ventes de titres | 4.022.176,46 |
| Bénéfice (perte) net(te) réalisé(e) sur contrats à terme financiers | 2.923.913,62 |
| Bénéfice (perte) net(te) réalisé(e) sur contrats de change à terme | 2.919,79 |
| Bénéfice (perte) net(te) réalisé(e) sur change | 199.113,59 |
| | 7.148.123,46 |
| Bénéfice (perte) net(te) réalisé(e) | 7.361.274,23 |
| Variation de la plus-value (moins-value) nette non réalisée | |
| Variation de la plus-value (moins-value) nette non réalisée sur portefeuille-titres | -9.081.443,32 |
| Variation de la plus-value (moins-value) nette non réalisée sur contrats à terme financiers | 1.826.929,14 |
| | -7.254.514,18 |
| Augmentation (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations | 106.760,05 |
| Souscriptions / Rachats | |
| Souscriptions | 12.299.666,59 |
| Rachats | -920.315,31 |
| | 11.379.351,28 |
| Actifs nets à la fin de la période | 123.134.164,57 |

Généralités

MONOCLE FUND SICAV (ci-après la "SICAV") est une Société d'Investissement à Capital Variable de droit luxembourgeois à compartiments multiples constituée à Luxembourg le 4 août 2014 pour une durée illimitée sous la forme d'une Société Anonyme.

La SICAV est soumise en particulier aux dispositions de la Partie I de la Loi de 2010, ainsi qu'à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.

Les statuts de la SICAV (ci-après les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après le "Mémorial") en date du 29 septembre 2014 et ont été déposés au Greffe du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg. Ils peuvent être consultés par voie électronique sur le site du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (www.rcls.lu). Une copie des Statuts est également disponible, sur demande et sans frais, au siège social de la SICAV et consultables sur le site internet www.fundsquare.net.

La SICAV a été inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B189329.

Le siège social de la SICAV est établi au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Toute question concernant la structure générale et la politique suivie par la SICAV doit être adressée à la SICAV, à son siège social.

A la date de ce rapport, un compartiment est disponible aux investisseurs :
- MONOCLE FUND SICAV – Monocle Fund.

Principales méthodes comptables

Les états financiers de la SICAV sont préparés conformément à la réglementation en vigueur au Luxembourg concernant les Organismes de Placement Collectif.

a) Calcul de la valeur nette d'inventaire de chaque compartiment

Le calcul de la valeur nette d'inventaire par action de chaque compartiment, le cas échéant de chaque classe/catégorie d'actions de la SICAV est effectué à Luxembourg par l'Administration Centrale sous la responsabilité du Conseil d'Administration de la SICAV.

La valeur nette d'inventaire est déterminée chaque Jour d'Evaluation tel que défini ci-après pour chaque compartiment sur base des derniers cours de clôture, tels que ces cours sont publiés par les bourses de valeurs concernées et par référence à la valeur des avoirs détenus pour le compte du compartiment concerné.

b) Evaluation du portefeuille-titres de chaque compartiment

(1) les actions/parts d'OPC seront évaluées sur base de leur dernière valeur nette d'inventaire officielle disponible au Jour d'Evaluation, ou non officielle si celle-ci est de date plus récente (sur base dans ce cas d'une valeur nette d'inventaire probable, estimée avec prudence et bonne foi par le Conseil d'Administration, ou sur base d'autres sources telles qu'une information du gérant dudit OPC);

(2) la valeur des espèces en caisse ou en dépôts, effets et billets payables à vue et comptes à recevoir, des dividendes et intérêts venus à échéance non encore touchés, sera constituée par la valeur nominale de ces avoirs, sauf toutefois s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être touchée. Dans ce dernier cas, la valeur sera déterminée en retranchant un certain montant qui semblera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;

(3) l'évaluation des valeurs mobilières (i) cotées ou négociées sur un marché réglementé au sens de la Loi modifiée de 2010 ou (ii) négociées sur un autre marché d'un Etat membre de l'UE qui est réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public ou (iii) admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un Etat qui ne fait pas partie de l'UE ou négociées sur un autre marché d'un Etat qui ne fait pas partie de l'UE, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public (les trois pouvant également être qualifiés de "Marché Réglementé"), est basée sur le dernier cours de clôture connu au Jour d'Evaluation et si ces valeurs mobilières sont traitées sur plusieurs marchés, sur base du dernier cours de clôture connu du marché principal de ces valeurs au Jour d'Evaluation. Si le dernier cours de clôture connu au Jour d'Evaluation donné n'est pas représentatif, l'évaluation se basera sur la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi;

(4) les valeurs mobilières non cotées ou non négociables sur un Marché Réglementé seront évaluées sur base de la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi.

(5) la valeur de liquidation des contrats à terme financiers et des contrats d'options qui ne sont pas négociés sur des Marchés Réglementés équivalra à leur valeur de liquidation nette déterminée conformément aux politiques établies par le Conseil d'Administration, sur une base appliquée de façon cohérente à chaque type de contrat. La valeur de liquidation des contrats à terme ou contrats d'options négociés sur des Marchés Réglementés sera basée sur le dernier prix disponible de règlement de ces contrats sur les Marchés Réglementés sur lesquels ces contrats à terme ou ces contrats d'options sont négociés par la SICAV ; pour autant que si un contrat à terme ou un contrat d'options ne peut pas être liquidé le jour auquel les actifs nets sont évalués, la base qui servira à déterminer la valeur de liquidation de ce contrat sera déterminée par le Conseil d'Administration de façon juste et raisonnable;

(6) les contrats de change à terme sont évalués sur base des taux de change à terme en application au Jour d'Evaluation.

c) Bénéfice / Perte net(te) réalisé(e) sur ventes de titres de chaque compartiment
Les bénéfices ou pertes réalisés sur ventes de titres sont calculés sur la base du coût d'acquisition moyen.

d) Conversion des devises étrangères

Les états financiers sont exprimés dans la devise de référence de chaque compartiment et les états financiers combinés sont établis en EUR.

Les avoirs en banque, les autres actifs nets ainsi que la valeur d'évaluation des titres en portefeuille exprimés dans des devises autres que celle de référence des différents compartiments sont convertis dans cette devise de référence au cours de change en vigueur au jour d'évaluation.

Les revenus et frais exprimés dans des devises autres que celle de référence des différents compartiments sont convertis dans cette devise de référence au cours de change en vigueur à la date de survenance.

Les bénéfices ou pertes de change sont enregistrés dans l'état des opérations.

Le coût d'acquisition des titres libellés en devises autres que la devise de référence des différents compartiments est converti dans cette devise de référence au cours de change en vigueur au jour de l'achat.

Commission de gestion

En rémunération des prestations de gestion et de distribution, est prélevée de la SICAV une commission annuelle au taux de :

| Compartiment | Classes d'actions | Taux annuel |
|-----------------------------------|-------------------|-------------|
| MONOCLE FUND SICAV – Monocle Fund | A | 0,95% |
| | B | 1,50% |
| | M | 0,95% |

Cette commission est payable mensuellement et calculée sur base des actifs nets moyens des compartiments au cours du mois sous revue.

Monocle Asset Management perçoit l'intégralité de la commission de gestion.

Commission de performance

La Société de Gestion recevra, pour chaque classe d'actions, à l'exception de la classe M, du compartiment MONOCLE FUND SICAV – Monocle Fund, dans leur devise respective, une commission de performance annuelle de 10% calculée à partir du dépassement du seuil de 1% + l'indice de référence : Eurozone HICP ex Tobacco, qui est l'indice de référence mesurant l'inflation de la zone Euro.

Les commissions variables versées en totalité à la Société de Gestion en fin d'exercice.

Entre deux clôtures la provision pour commissions variables est ajustée à chaque valeur par le biais d'une dotation/reprise de provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations. Les dotations sont incrémentées seulement si la performance a dépassé le seuil annuel (1% + Eurozone HICP ex Tobacco), et la dernière clôture d'exercice où une commission variable a été versée (ou depuis le lancement de la SICAV). De la sorte les commissions variables suivent le principe du "High Water Mark".

En cas de rachat, une quote-part de la provision pour frais de gestion variables sur l'encours constatée comptablement lors de la dernière valorisation est, au prorata du nombre d'actions rachetées, affectée définitivement à un compte de tiers spécifique. Cette quote-part de frais de gestion variables est acquise à la Société de Gestion dès le rachat.

MONOCLE FUND SICAV – Monocle Fund:

| Classe d'action | Devise | Commission de performance | Montant de la commission de performance facturée pour la période | % sur la VNI de la classe d'actions des commissions de performance pour la période |
|-----------------|--------|---------------------------|--|--|
| A | EUR | 10% | 9,92 | 0.00% |
| B | EUR | 10% | - | - |

La commission de performance facturée au cours de la période close s'est élevée à 9,92 EUR.

Commission de banque dépositaire et d'agent payeur

En rémunération de son activité de banque dépositaire qu'elle rend à la SICAV, la Banque Dépositaire recevra de la SICAV une commission mensuelle, calculée sur la moyenne des valeurs nettes d'inventaire des actifs des différents compartiments de la SICAV pour le mois considéré, de maximum 0,045% par an, avec un minimum annuel de 25.000 EUR, commission à laquelle s'ajoute les frais de transaction. En outre, toutes dépenses raisonnables et les frais avancés, y compris, sans que cette énumération soit limitative, les frais de téléphone, télex, fax, transmissions électroniques, et de port encourus par la Banque Dépositaire dans le cadre de ses fonctions ainsi que les frais des correspondants, seront à charge du compartiment concerné de la SICAV. En tant qu'agent payeur, la Banque Dépositaire pourra prélever la commission en usance au Grand-Duché du Luxembourg.

Commissions d'agent domiciliataire, d'agent administratif, d'agent de transfert et teneur de registre

En rémunération de son activité d'agent domiciliataire, d'agent administratif, d'agent de transfert et teneur de registre qu'elle rend à la SICAV, l'Administration Centrale recevra de la SICAV une commission mensuelle, calculée sur la moyenne des valeurs nettes d'inventaire des actifs des différents compartiments de la SICAV pour le mois considéré, de maximum 0,05% par an, avec un minimum annuel de 36.000 EUR, commission à laquelle s'ajoute les frais de transaction et les frais propres à la fonction d'agent domiciliataire. En outre, toutes dépenses raisonnables et les frais avancés, y compris, sans que cette énumération soit limitative, les frais de téléphone, télex, fax, transmissions électroniques, et de port encourus par l'Administration Centrale dans le cadre de ses fonctions ainsi que les frais des correspondants, seront à charge du compartiment concerné de la SICAV.

Taxe d'abonnement

La SICAV est soumise au Luxembourg à une taxe correspondant à 0,05 % par an de ses avoirs nets. Cette taxe est réduite à 0,01 % par an des avoirs nets attribuables aux classes d'actions réservées aux investisseurs institutionnels. Cette taxe est payable chaque trimestre et son assiette est constituée par les avoirs nets de la SICAV à la clôture du trimestre concerné. La taxe d'abonnement n'est pas due sur les quotités d'avoirs investis en OPC déjà soumis à l'application de cette taxe. Aucun droit de timbre et aucune taxe ne seront à payer au Luxembourg lors de l'émission des actions de la SICAV.

Aucun impôt n'est à acquitter au Luxembourg par rapport à la plus-value réalisée ou non réalisée des avoirs de la SICAV. Les revenus de placements reçus par la SICAV peuvent être soumis à des taux variables de retenue fiscale dans les pays concernés. Ces retenues fiscales ne peuvent en principe pas être récupérées. Les indications données ci-avant se fondent sur les lois et usages actuels et peuvent être sujettes à modification.

Exposition globale

L'exposition globale des compartiments sera calculée sur la base des engagements.

Cours de change

Au 30.06.2022, la conversion des actifs financiers en EUR a été faite au cours de change suivant:

| | | |
|---------|----------|-----|
| 1 EUR = | 1,0009 | CHF |
| 1 EUR = | 7,43665 | DKK |
| 1 EUR = | 0,8608 | GBP |
| 1 EUR = | 10,71315 | SEK |
| 1 EUR = | 1,04545 | USD |

Frais de transactions

Pour la période se terminant au 30.06.2022, la SICAV a prélevé les frais de transactions suivants en relation avec l'achat ou la vente de titres et d'instruments analogues (y compris instruments financiers dérivés ou autres placements appropriés):

| Compartiment | Devise | Frais de transaction |
|-----------------------------------|--------|----------------------|
| MONOCLE FUND SICAV – Monocle Fund | EUR | 112.236,23 |

Tous les coûts de transactions ne peuvent pas être identifiés séparément. Pour les placements dans des titres à revenu fixe, des contrats de change à terme et autres instruments dérivés, les coûts de transaction seront compris dans le prix d'achat et de vente du placement. Même s'ils ne peuvent être identifiés séparément, ces coûts de transaction seront capturés dans la performance de la SICAV.

Changements intervenus dans la composition du portefeuille-titres

Les investisseurs peuvent obtenir sur demande les changements intervenus dans la composition du portefeuille-titres pour la période relative au rapport au siège de la Société ou à celui des représentants locaux dans le pays où la SICAV est enregistrée.

Rémunérations

La Société de Gestion a défini et mis en place une politique de rémunération (la "Politique de Rémunération") en ligne avec la provision sur la rémunération définie par la Directive Européenne 2009/65/EC ("UCITS Directive"), et modifiée par la Directive 2014/91/EU ("UCITS V Directive") comme implémentée dans la Loi Luxembourgeoise du 10 Mai 2016 (la "Loi de 2016").

La Société de Gestion a défini et mis en place une politique de rémunération qui est en ligne et promeut une bonne gestion des risques du Fond, et n'encourage pas la prise de risques qui seraient inconsistants avec le profil de risque du Fond, et ne contredit pas le rôle de la société de gestion d'agir dans les meilleurs intérêts du Fond et des investisseurs.

Le Conseil d'Administration de la société de gestion est responsable de la conception, mise en place et revue régulière de la Politique de Rémunération. Durant la revue de la Politique de Rémunération, le Conseil d'Administration de la société de gestion considérera si le cadre de la rémunération reflète de façon adéquate le profil de risque, les objectifs long terme and le but du Fond. Aucuns changements matériels et aucunes irrégularités ont été détectées durant la période sous revue.

Réglementation des opérations de financement sur titres

Au 30.06.2022, la SICAV est concernée par le Règlement (UE) 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation. Toutefois, aucunes transactions de ce type n'ont été effectuées durant l'année concernée par ce rapport annuel.

Information sur la mesure du risque

La méthode utilisée pour calculer l'exposition globale de chaque compartiment de la SICAV est celle des engagements. La méthode des engagements consiste à convertir les positions sur instruments financiers dérivés en positions équivalentes sur les actifs sous-jacents puis à agréger la valeur de marché de ces positions équivalentes.

Chaque compartiment de la SICAV veille à ce que son risque global lié aux instruments financiers dérivés n'excède pas la valeur nette totale de son portefeuille.

Total Expense Ratio (TER)

Le TER (Total Expense Ratio) indique de manière rétrospective la totalité des commissions et des coûts imputés périodiquement à la fortune du fonds. Il est exprimé en pourcentage de cette dernière.

Si un compartiment investi au moins 10% de son actif net dans des fonds de fonds le TER correspond à la somme du TER au prorata des fonds cibles particuliers, pondéré en fonction de la part qu'ils représentent dans les actifs totaux du fonds de fonds à la date de clôture, et du TER du fonds de fonds, diminué des commissions rétrocédées reçues des fonds cibles durant la période considérée.

Le TER est calculé suivant les règles de l'AMAS.

Performance du fonds

Le calcul de la performance repose sur la variation de la valeur nette d'inventaire du premier jour ouvrable de chaque année calendrier, se basant sur les prix du marché du dernier jour ouvrable de l'année calendrier précédente.

La performance historique ne représente pas un indicateur de performance courante ou future.

Pour les classes d'actions lancées il y a plus de 3 ans, aucune performance depuis le lancement n'est présentée.

Evènements significatifs durant la période

Le Conseil d'Administration de la SICAV constate les développements récents en Ukraine et les sanctions imposées à la Russie par un grand nombre de pays en conséquence.

Etant donné l'absence d'exposition dans la région, la position du Conseil d'Administration est qu'il soit peu probable que les développements récents en Ukraine et les sanctions imposées à la Russie aient un impact négatif direct et significatif sur la SICAV.

Néanmoins, puisque la situation continue d'évoluer, il reste difficile, à ce stade, d'estimer l'ensemble des impacts directs et indirects qui peuvent découler de ces développements émergents.

Le Conseil d'Administration de la SICAV continue de surveiller étroitement ces développements et de prendre toutes les actions nécessaires.

Il n'y a pas d'autres évènements significatifs ayant eu lieu entre la date de clôture et la date à laquelle le rapport semi-annuel a été approuvé par le Conseil d'Administration de la SICAV.

Données techniques (non auditées) et notes**Données techniques (non auditées)**

| | | Valoren | ISIN | Commission de gestion | Total Expense Ratio |
|--------------------|-----|----------|--------------|-----------------------|---------------------|
| A - Capitalisation | EUR | 26071666 | LU1116040533 | 0,95% | 1,20% |
| B - Capitalisation | EUR | 34149243 | LU1500599094 | 1,50% | 1,75% |
| M - Capitalisation | EUR | 26073254 | LU1116043040 | 0,95% | 1,21% |

Performance du fonds (non auditées)

| | | YTD | Depuis lancement | 2021 | 2020 | 2019 |
|--------------------|-----|--------|------------------|-------|-------|-------|
| A - Capitalisation | EUR | 0,10% | / | 4,23% | 6,44% | 6,09% |
| B - Capitalisation | EUR | -0,17% | / | 3,63% | 5,82% | 5,48% |
| M - Capitalisation | EUR | 0,10% | / | 4,22% | 6,87% | 6,09% |

Notes**Contrats à terme financiers**

| Description | Devise | Quantité | Engagement (en devise) | Non réalisé en EUR |
|--|--------|----------|------------------------|--------------------|
| <i>Contrepartie</i> | | | | |
| EUR / USD FX CURRENCY -125000- 19/09/22 | USD | 284 | 37.409.900,00 | -734.482,76 |
| OMX 30 INDEX -100- 15/07/22 | SEK | -126 | -23.568.300,00 | 75.036,75 |
| S&P E-MINI 500 INDEX -50- 16/09/22 | USD | -141 | -26.715.975,00 | 1.535.496,68 |
| Plus-value nette non réalisée sur contrats à terme financiers | | | | 876.050,67 |

Contrepartie : Crédit Suisse SA-Luxembourg

État des actifs nets (en EUR) et évolution du fonds

| | | 30.06.2022 | | |
|---|------------|-------------------------------|-------------------------------|-----------------------------------|
| Actif | | | | |
| Portefeuille-titres à la valeur de marché | | 115.918.117,47 | | |
| Avoirs en banque | | 5.711.310,30 | | |
| Intérêts à recevoir | | 769.985,31 | | |
| Charges constatées d'avance | | 11.769,31 | | |
| Plus-value nette non-réalisée sur contrats à terme financiers | | 876.050,67 | | |
| | | 123.287.233,06 | | |
| Passif | | | | |
| Provisions pour frais à payer | | 153.068,49 | | |
| | | 153.068,49 | | |
| Actifs nets | | 123.134.164,57 | | |
| Évolution du fonds | | | | |
| | | 30.06.2022 | 31.12.2021 | 31.12.2020 |
| Actifs nets | EUR | 123.134.164,57 | 111.648.053,24 | 106.649.993,50 |
| Valeur nette d'inventaire par action | | | | |
| A - Capitalisation | EUR | 1.808,01 | 1.806,15 | 1.732,87 |
| B - Capitalisation | EUR | 1.125,15 | 1.127,07 | 1.087,64 |
| M - Capitalisation | EUR | 1.243,56 | 1.242,29 | 1.191,95 |
| | | à la fin de la période | au début de la période | Nombre d'actions émises |
| A - Capitalisation | EUR | 47.043,144 | 43.594,677 | 3.765,535 |
| B - Capitalisation | EUR | 8.478,209 | 3.747,143 | 4.884,066 |
| M - Capitalisation | EUR | 22.950,562 | 23.091,474 | 0,000 |
| | | | | Nombre d'actions rachetées |
| | | | | 317,068 |
| | | | | 153,000 |
| | | | | 140,912 |

État des opérations / Variations des actifs nets (en EUR)

Pour la période du
01.01.2022 au 30.06.2022

| | |
|---|-----------------------|
| Actifs nets au début de la période | 111.648.053,24 |
| Revenus | |
| Intérêts sur portefeuille-titres (nets) | 558.377,68 |
| Dividendes (nets) | 383.384,71 |
| Intérêts bancaires | 3.979,12 |
| Autres revenus | 8.383,02 |
| | 954.124,53 |
| Frais | |
| Commission de gestion | 573.683,58 |
| Commission de performance | 9,92 |
| Commission de banque dépositaire et droits de garde | 23.718,78 |
| Frais d'administration | 36.732,12 |
| Intérêts et commissions bancaires | 18.989,65 |
| Frais de révision, de contrôle, d'avocats, du représentant et autres | 58.057,69 |
| Taxe d'abonnement | 29.782,02 |
| | 740.973,76 |
| Revenus (pertes) net(te)s | 213.150,77 |
| Bénéfice (perte) net(te) réalisé(e) | |
| Bénéfice (perte) net(te) réalisé(e) sur ventes de titres | 4.022.176,46 |
| Bénéfice (perte) net(te) réalisé(e) sur contrats à terme financiers | 2.923.913,62 |
| Bénéfice (perte) net(te) réalisé(e) sur contrats de change à terme | 2.919,79 |
| Bénéfice (perte) net(te) réalisé(e) sur change | 199.113,59 |
| | 7.148.123,46 |
| Bénéfice (perte) net(te) réalisé(e) | 7.361.274,23 |
| Variation de la plus-value (moins-value) nette non réalisée | |
| Variation de la plus-value (moins-value) nette non réalisée sur portefeuille-titres | -9.081.443,32 |
| Variation de la plus-value (moins-value) nette non réalisée sur contrats à terme financiers | 1.826.929,14 |
| | -7.254.514,18 |
| Augmentation (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations | 106.760,05 |
| Souscriptions / Rachats | |
| Souscriptions | 12.299.666,59 |
| Rachats | -920.315,31 |
| | 11.379.351,28 |
| Actifs nets à la fin de la période | 123.134.164,57 |

État du portefeuille-titres**Répartition géographique**

| | |
|-----------------|--------------|
| Etats-Unis | 31,63 |
| France | 20,11 |
| Allemagne | 19,87 |
| Pays-Bas | 11,52 |
| Grande-Bretagne | 8,14 |
| Suede | 2,76 |
| Canada | 0,11 |
| Bermudes | 0,00 |
| Total | 94,14 |

Répartition économique

| | |
|---|--------------|
| Pays et gouvernements centraux | 56,10 |
| Nourriture et boissons non alcoolisées | 8,14 |
| Produits pharmaceutiques, cosmétiques et médicaux | 7,31 |
| Internet et services d'internet | 7,00 |
| Electronique et semi-conducteurs | 5,58 |
| Biotechnologies | 3,69 |
| Circulation et transport | 2,76 |
| Pétrole | 1,66 |
| Télécommunication | 0,99 |
| Véhicules | 0,73 |
| Photographie et optique | 0,17 |
| Société financière, d'investissement et autres sociétés | 0,00 |
| Total | 94,14 |

État du portefeuille-titres

| Description | Quantité / Nominal | Évaluation (in EUR) | % des actifs nets |
|---|-----------------------|------------------------|----------------------|
| Valeurs cotées en bourse ou autres marchés organisés | | | |
| Actions | | | |
| USD ARBUTUS BIOPHARMA | 50.000 | 129.609,26 | 0,11 |
| USD BIONTECH SE ADR | 26.500 | 3.779.377,30 | 3,07 |
| EUR GALUMONT SA | 1.962 | 204.048,00 | 0,17 |
| USD INTEL | 192.000 | 6.870.457,70 | 5,58 |
| USD MCDERMOTT INTERNATIONAL LTD | 9.010 | 4.912,43 | 0,00 |
| USD META PLATFORM INC | 40.800 | 6.292.963,88 | 5,11 |
| USD MODERNA INC | 5.600 | 765.182,46 | 0,62 |
| USD PFIZER | 177.000 | 8.876.665,55 | 7,21 |
| EUR RUIBIS SCA | 92.000 | 2.049.760,00 | 1,66 |
| EUR TF1 | 180.000 | 1.215.900,00 | 0,99 |
| USD TWITTER | 65.000 | 2.324.692,72 | 1,89 |
| EUR UNILEVER PLC | 231.500 | 10.028.580,00 | 8,14 |
| Total actions | | 42.542.169,30 | 34,55 |
| Obligations | | | |
| EUR FRANCE (GOVT OF) 0%/20-250223 | 20.400.000 | 20.396.328,00 | 16,56 |
| EUR GERMANY 1.5%/13-150223 | 20.500.000 | 20.692.700,00 | 16,81 |
| EUR NETHERLANDS REG S 1.75%/13-150723 | 14.000.000 | 14.181.440,00 | 11,52 |
| EUR RENAULT SA SUB FRN/83-PERPET | 2.800 | 896.000,00 | 0,73 |
| SEK SAS AB FRN/20-PERPET | 113.700.000 | 3.396.200,00 | 2,76 |
| USD UNITED STATES OF AMERICA TREASURY NOTES S. B-2023 2%/13-15.02.2023 | 14.500.000 | 13.813.280,17 | 11,22 |
| Total obligations | | 73.375.948,17 | 59,59 |
| Total valeurs cotées en bourse ou autres marchés organisés | | 115.918.117,47 | 94,14 |
| Valeurs non cotées en bourse | | | |
| Actions | | | |
| USD MCDERMOTT INTERNATIONAL LTD WTS | 20.042 | 0,00 | 0,00 |
| USD MCDERMOTT INTERNATIONAL LTD WTS | 18.038 | 0,00 | 0,00 |
| Total actions | | 0,00 | 0,00 |
| Total valeurs non cotées en bourse | | 0,00 | 0,00 |
| Total du portefeuille-titres | | 115.918.117,47 | 94,14 |
| Avoirs en banque | | 5.711.310,30 | 4,64 |
| Autres actifs nets | | 1.504.736,80 | 1,22 |
| Actifs nets | | 123.134.164,57 | 100,00 |

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Toutes différences dans le pourcentage des actifs nets sont le résultat d'arrondis.

